

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-232

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHE (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHE à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LAUQUE,

OBJET : SOLIDARITES – Aide d'urgence pour le Maroc - Fonds FACECO.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité à l'égard du peuple marocain.

Ce fonds permet aux collectivités d'apporter leurs contributions financières en

soutenant des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du séisme survenu le 8 septembre dernier.

Dans ce contexte, la Ville de Bayonne, désireuse de manifester concrètement sa solidarité en faveur des populations marocaines, souhaite contribuer à ce fonds et propose au Conseil municipal de verser la somme de 21 000 euros au FACECO.

Les fonds versés par les collectivités permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG déjà présentes et actives dans les zones sinistrées.

Cet engagement s'ajoutera aux initiatives prises par la Ville depuis la catastrophe, à savoir une collecte de produits de première nécessité, et inclus l'appel aux dons financiers via le fonds de dotation de la Ville de Bayonne qui a permis la somme de 1 000 € à ce jour.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une participation de 21 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, au bénéfice du peuple marocain victime du séisme.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

